SAISON 2024/2025

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°5
Réunion du 1er mars 2025

Le 1er mars 2025, les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley »), dont le siège social est sis 2-4 rue des Sarrazins 94000 CRETEIL, se sont réunis par voie de conférence audiovisuelle sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Participaient aux débats en tant que membres à voix délibérative :

- **TANGUY ERIC, Président**
- **PEYTAVIN ANNIE**
- **FLORENT SEBASTIEN**
- **COLLOT ISABELLE**
- **GONCALVES-MARTINS SEBASTIEN**
- **LE THOMAS VIVIANE**
- **SAGOT ERIC**
- **VIALA DELPHINE**
- **ALBE CHRISTIAN**
- **DE BERNON FRANCOISE**
- **GOUX RICHARD**
- **SIBILLA CHRYSTELE**
- **ANATOLE MARC-OLIVIER**
- **ROSCOUET MARIE**
- **VANDERBEEKEN STEFAN**
- **BELARBI CHRISTELLE**
- **SIMON OLIVIER**
- **PAPIN GUILLAUME**
- **FOUCHER SABINE**
- **GENSON MICHEL**
- **DUSSUD LAETITIA**
- **DURAND CHRISTOPHE**
- **AZEMA JEAN**
- **DUFOUR ISABELLE**
- **JUAN STEPHANE**
- **DRIDI SABRINA**
- **GUERIN FREDERIC**
- **MELI MARIE-ANGE**

Étaient représentés par un membre à voix délibérative :

1. **ARIA Alain (représenté par MELI Marie-Ange)**
2. **JUAN Stéphane (représenté par ROSCOUET Marie)**
3. **MOURADIAN CHRISTINE (représentée par TANGUY ERIC)**

Etaient absents et non représentés :

- **LOGEAIS Joelle**
- **BAUER Christina**
- **DRIDI Sabrina**
- **PILLERAULT Benjamin**
- **HAMZAOUI EVA**

Date de publication : 06/05/2025

Conformément à l'article 16 des statuts et en sa qualité de Président de la FFvolley, Éric TANGUY préside la séance. Conformément à l'article 17 du Règlement intérieur, le Secrétaire Général aura la charge de l'établissement du présent procès-verbal.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre requis pour la réunion peut valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 14 des statuts.

Assiste avec voix consultative conformément à l'article 14 des statuts :

- **LARZUL JEAN-LOUIS – Président du Conseil de Surveillance**

Assistent sur invitation du Président :

- **MABILLE GERARD – Président de la Commission Fédérale Statuts & Règlements**
- **GUIGUET AXELLE – Directrice Technique Nationale (DTN)**
- **DURAND ANTOINE – Directeur Exécutif**
- **DRU ALEX - Représentant du Comité Social et Economique (CSE)**

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY (Eric TANGUY)

Eric TANGUY prend la parole et fait un point d'étapes sur les actualités importantes de la FFvolley :

- Rdv à l'Elysée le lundi juste après le Conseil d'Administration des 17 et 18 janvier 2025, avec Monsieur EHLMANN, nouveau conseiller sport du Président de la République ; discussion constructive, et notamment au sujet de l'anniversaire des Jeux Olympiques sur la Concorde avec l'installation de terrains de beach-volley tout au long de l'été & un évènement phare le 26 juillet 2025 avec présence potentielle d'Emmanuel MACRON ce qui montre une marque de confiance et d'intérêt pour notre sport ;
  A cet égard, dès lundi prochain, nous avons l'intention de provoquer une réunion avec la mairie de Paris, afin de relancer le projet et d'acter les moyens à mobiliser de notre côté. Nous mettrons dans la boucle la LRvolley IDF qui a montré qu'elle avait montré son activité et sa compétence sur ce genre d'évènement.
- Le mardi 21 janvier 2025, nous avions un rendez-vous avec Yann CUCHERAT, nouveau directeur de la performance de l'ANS, pour présenter la saison et la stratégie de la FFvolley, l'occasion également de rencontrer la nouvelle référente « volley » de l'ANS volet haute performance ;
- Quelques jours plus tard, nous étions invités aux vœux du CNOSF avec ceux de la ministre chargée des Sports, pour lesquels un boycott d'une trentaine de présidents de fédération ;
  En effet, le budget des Sports a été abaissé de 33% (941 à 640 millions), malgré la belle image rendue par les JOP 2024 : mais la goutte d'eau qui a fait déborder le vase a été le dépôt d'un amendement gouvernemental avec un dernier rabot de 34 millions supplémentaires.
  On pouvait se poser la question de l'existence d'un ministère des sports alors que son budget équivalait alors à celui d'une grosse métropole.
  Après un rendez-vous avec les socialistes pour s'assurer de leur soutien (FAURE et KANNER) - tentative de prise de contact avec le camp présidentiel en la personne de Gabriel ATTAL aussi, sans réponse, et avec Les Républicains.
  Au final, l'amendement a été rejeté et les fonds relatifs à la taxe sur les paris sportifs qui a elle été votée ont été réattribués au budget des Sports. En récapitulant, au lieu des 640 millions, on arrive à 753 millions, soit -25% par rapport à 2024 mais sans organisation des JOP.
- Nous avons en outre été auditionnés par la mission flash parlementaire sur les dérives communautaristes dans le sport, en compagnie de la FFBB.

Depuis, un projet de loi a été voté au Sénat qui imposerait aux fédérations délégataires d'interdire le port de signes religieux ostensibles.

- Enfin, nous avons participé à deux réunions de la FIVB (VNL Council et Volleyball Council) ces derniers jours avec les informations importantes suivantes :
  - Sponsoring : 3ème emplacement prévu pour un sponsor dans le dos sous le numéro via une commercialisation par la FIVB pour payer les frais de transport de toutes les équipes dans un premier temps ; à voir si cette commercialisation par la FIVB reste ou si les fédérations nationales peuvent récupérer cette commercialisation à moyen terme ; très bonne nouvelle en tout état de cause d'avoir la possibilité d'un troisième partenaire « maillot »

2. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNV (Jean AZEMA)

Jean AZEMA prend la parole et fait un point d'étapes sur les actualités importantes de la LNV :

- Sur les championnats, tout se déroule comme prévu ; aucun incident majeur n'est à déplorer, avec les play-offs en ligne de mire ;
  Sur ce point au demeurant, le fait marquant de cette saison à remarquer est les départs de beaucoup de joueurs sollicités en cours de saison par des championnats étrangers : en effet, la pression est très forte des agents qui viennent démarcher les joueurs, avec des propositions de rémunération contre lesquelles il est impossible de rivaliser. Cela peut en logiquement fausser le championnat cette saison mais aussi dans l'avenir, car ce sont nos jeunes joueurs qui s'avèrent être dans le collimateur d'agents ; malgré le travail des clubs pour les garder, ceux-ci partent globalement à l'étranger. Il s'agit d'un problème majeur à régler alors que ces joueurs sont formés en France et que les clubs ne peuvent pas profiter de leur image de marque.
- Ensuite, il y a le comité directeur de la LNV mi-mars avec l'ordre du jour suivant :
  - Formule sportive pour 25/26 : saison qui s'annonce assez contrainte pour la formule et le calendrier :
    - L'année prochaine débutera le 20 octobre au plus tôt pour les garçons, début octobre pour les filles, pour une durée totale de 7 mois max.
      Le championnat masculin s'arrêtera mi-mai ; le féminin début mai. Il devrait y avoir un décalage de 2 ou 3 semaines avec ainsi une problématique de médiatisation, notamment des finales.
      Ces formules ont fait l'objet d'une concertation avec les représentants des joueurs et des entraîneurs : accord sur la plupart des points, notamment sur la période intéressante pour la médiatisation (les fêtes de fin d'année) qui nécessitent du repos des joueurs.
      L'objectif principal a été d'éviter les matchs en semaine car :
      - Perte de 30% des recettes Billetterie
      - Coupe d'Europe/de France : perturbation du calendrier
    - En outre, une réflexion sur les autres activités pour que le volley professionnel soit visible entre le 15 mai et le 20 octobre : réflexion commune entre commissions sportive et Promotion
  - Autre sujet brûlant : l'aménagement du règlement de la licence Clubs dans l'objectif de favoriser la participation de clubs d'Elite : c'est pour ceci qu'il y aura une modulation du règlement, avec l'idée de monter en puissance par pallier : le nombre de points donnés au

club serait alors modulé pour les clubs accédants, afin de leur laisser le temps d'acquérir les points nécessaires pour jouer en championnat LNV.
En outre, parmi les nouveaux critères Licences Clubs, il y aurait la politique RSE, l'existence d'un CFC, etc.
La nécessité de bien faire voter ça au CODIR du 18 mars afin que les clubs puissent anticiper, avec un dépôt de dossiers des clubs (notamment accédants) au 15 avril auprès de la DNACG
        - Travail de cohérence réglementaire en cour
    - Informations :
        - Un autre GT existe à la LNV « Systèmes d'information », notamment qui se penche sur la plateforme entre la LNV et les clubs – LNV Services : l'objectif est qu'elle facilite la gestion des clubs et des services de la LNV, avec une ouverture prévisionnelle début 2026.
        - De même, des travaux sont en cours en faveur d'une évolution qualitative de LNV TV : les serveurs ont explosé au moment du boxing day (dû à la réussite de l'évènement).
        - Poursuite du tour de France des clubs :
            - Semaine prochaine à Chamalières
            - Puis Quimper

3. INTERVENTION DE LA DTN

Axelle GUIGUET prend la parole et fait un point d'étapes sur les actualités importantes de la DTN :

- Rendez-vous institutionnels avec :
    - Yann CUCHERAT (ANS) et nouvelle référente Haute Performance Volley
    - Sophie DUFOUR : référente ANS volet Développement
- Projet Pôle Espoir Beach-Volley en Guadeloupe :
    - Envoi d'un CTS en septembre sur site pour structuration de l'ensemble des LRvolley des Caraïbes.
    - Sur ce point, le volet Empowerment de la FIVB a validé la prise en charge de l'emploi d'entraîneur du pôle Espoir sur place
- Colloque annuel CTS la semaine du 10 mars à Vichy avec pour ordre du jour principal d'avancer sur le PPF, afin d'anticiper la sortie de l'instruction du ministère

Olivier SIMON prend la parole, résumé comme suit :

- Des premiers échanges sur la filière de formation ont eu lieu au sein du CNL et ont constaté la nécessité de cohérence de la pyramide de performance ;
- En effet, il y a un constat de potentiel avec un certain nombre de joueurs et joueuses : sur ce potentiel, une cohérence existe sur le côté masculin mais cela s'avère plus flou dans la mise en application côté féminin ;
    - les présidents de LRvolley sont d'accord pour qu'on avance tous en harmonie : puisqu'on veut plus de centres de formation, comment est-ce que ça se traduit dans notre stratégie ?
    - Côté féminin, il faut arrêter l'hypocrisie : au-delà de l'existence d'un CFC, il faut vérifier la bonne utilisation d'un CFC, avec la question des JIFF, etc.

Axelle propose qu'un membre de la DTN participe à ces réunions quand le CNL évoque la problématique des CFC.

4. FINANCES

Point d'information

Christian ALBE, ex-Trésorier de la FFvolley, prend la parole, résumé comme suit :

- Le bilan est avancé à 98% ;
- Sur le résultat 2024, il devrait être compris entre 1 million et 1,1 million bénéficiaire ;
- Dès lundi, l'équipe des commissaires aux comptes va se mettre à pied d'œuvre au siège de la FFvolley pour étudier les comptes, avec une réunion de synthèse prévue le 28 mars.

Approbation des forfaits appliqués pour l'AG 2025 à Antibes Juan-Les-Pins

Annie PEYTAVIN, Trésorier de la FFvolley, prend la parole, résumé comme suit :

- Il est proposé pour l'Assemblée Générale d'Antibes les tarifs annexés, particulièrement onéreux au regard de l'attractivité de la zone géographique au printemps, aggravée par l'organisation dans une temporalité similaire du Grand Prix de Monaco et du Festival de Cannes ;
- En outre, il est précisé que le repas festif est pris en charge par la FFvolley ;
- Enfin, l'attention des administrateurs est attirée sur le fait qu'il y a très peu de chambres libres le jeudi soir, donc que tout le monde prévoit d'arriver le vendredi matin ou d'être hébergé dans un autre hôtel le jeudi soir.

RESOLUTION : **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité les forfaits appliqués pour l'Assemblée Générale 2025 organisée à Antibes Juan-les-Pins.**

Eric TANGUY précise que l'Assemblée Générale Ordinaire de la FFvolley sera organisée à Châteauroux en 2026 et donc qu'elle devrait se révéler moins onéreuse.

5. ADMINISTRATION

Procès-verbaux

- Approbation des procès-verbaux du Bureau Exécutif et du Conseil d'Administration

RESOLUTION : **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité les procès-verbaux présentés.**

- Présentation des Procès-Verbaux des Commissions Fédérales

Assemblée Générale 30 & 31 mai 2025 à Antibes

- Approbation du calendrier Statutaire et Règlementaire

RESOLUTION : **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le calendrier statutaire et réglementaire.**

Missions des commissions fédérales

- Commission Fédérale Statuts & Règlements (suppression Commission Fédérale Educateurs & Emploi)
  - Modification du Règlement des commissions pour cadrer la suppression de la CFEE

Antoine DURAND, Directeur Exécutif de la FFvolley, prend la parole, résumé comme suit :

Il est proposé de séparer les missions réglementaires et de réflexion sur l'emploi et la formation de l'ancienne CFEE, comme suit :

- CFSR :
  - veille à la qualification des entraîneurs ;
  - applique et fait appliquer les règlements relatifs aux entraineurs et à l'emploi ;
  - contrôle le respect par les GSA des obligations définies par les règlements de la FFvolley relatives aux éducateurs, entraineurs et à l'emploi (dont la formation) ;
  - sanctionne sportivement, administrativement et financièrement, pour ce qui la concerne, en application des règlements de la FFvolley relatifs aux entraineurs et à l'emploi et au règlement financier ;
- GT Formation & Emploi (en lien avec l'Institut Fédéral de Formation et de l'Emploi) :
  - met en place les stratégies concernant le développement des compétences des entraîneurs de volley-ball et de beach volley, et de ce fait les contenus des programmes de formation des entraîneurs sur les brevets et les diplômes fédéraux et leur mise en action, tant sur le plan de la formation initiale que de la formation continue ;
  - détermine les droits et devoirs des entraîneurs, ainsi que les éventuelles exigences ;
  - accorde les équivalences fédérales aux entraîneurs français et étrangers, après avis de la DTN, dans les conditions fixées aux Règlements Fédéraux ;
  - gère, en lien avec la DTN, le suivi des dossiers d'équivalence des Diplômes d'Etat auprès du Ministère chargé des Sports ;
  - gère le fichier des entraîneurs ;
  - mène des réflexions stratégiques et aide au développement de l'emploi des entraîneurs par les GSA ;
  - aide, par tout moyen, à l'emploi des entraîneurs par les Groupements Sportifs Affiliés.

Eric SAGOT demande s'il est prévu que soient concertés les organes déconcentrés de la FFvolley. En tout logique, il lui est répondu que les référents au sein du GT Formation et Emploi consulteront le réseau par voie informelle afin de mettre en place les stratégies susmentionnées.

- Synthèse GT Evolutions réglementaires

Gérard MABILLE, Président de la CFSR, présente cette synthèse adressée en amont aux administrateurs, résumé comme suit :

- UGS à dimension intercommunale mais réservée à une équipe 1 « senior » car les CFSR et CF Sportive sont défavorables à l'extension des UGS chez les jeunes ;
- Regroupement de licenciés à lier avec bassin de pratique, pour des raisons de mutualisations multiples (organisation d'évènement, éducateurs), l'objectif étant de structurer sous un même outil de développement ; notamment, intégrer les dispositifs des regroupements de licenciés dans les bassins de pratique et autoriser les regroupements de M13 à M21 ;
- Bassin de pratique :
    - Référent Bassin de pratique par LRvolley ;
    - Implication de ce référent dans la validation des bassins de pratique par la CF Développement.
    - Durée des conventions de bassin de pratique étendue à 2 ans ;
- Licence Open : maintenir la disposition existante pour la CDF Jeunes tout en redéfinissant la notion d' « offre de pratique » dans le règlement ;
- Club parrain / Club filleul :
    - Favoriser la circulation de joueurs du club parrain vers le club filleul pour encadrer les équipes du club filleul au démarrage du GSA
    - Mettre à jour une convention-type
- Autres évolutions réglementaires envisagées :
    - Dénomination de la licence Loisirs : confusion terminologique des clubs dans la saisie des licences entre Compet'Lib et Loisirs.
    - Généralisation du Questionnaire de Santé pour les majeurs, en lieu et place du CMNCI, sur le même fonctionnement que pour les mineurs ;

Plusieurs administrateurs se déclarent très favorables à la généralisation du QS Santé pour les adultes, considérée comme une « très bonne idée ». Un débat sur le CMNCI s'instaure, avec un compromis à trouver entre sécurité sanitaire des licenciés et simplification administrative pour les licenciés, les clubs mais aussi le désengorgement des cabinets de médecin généraliste.

En outre, Christian ALBE émet des observations quant à la nature non compétitive de la licence Compet'Lib. Il lui est répondu que règlementairement la licence Compet'Lib est une licence Compétition, mais qu'effectivement certains clubs ne s'y retrouvent pas entre licence Compétition classique, licence Compétition Compet'Lib et licence Loisirs.

Le retour à la terminologie « Volley Pour Tous » est évoqué comme une solution probable pour résoudre cette confusion.

- Commission Fédérale des Organisations (CFDO)
    - Modification du Règlement des commissions pour cadrer les interactions avec la CFSportive

Antoine DURAND, Directeur Exécutif de la FFvolley, prend la parole, résumé comme suit :

Il est proposé de spécifier les missions dévolues à la CFDO dans le règlement des commissions, comme suit :

« Par délégation des instances dirigeantes, la Commission Fédérale des Organisations (ci-après CFDO) participe à la réflexion, menée par la CFS, des cahiers des charges des compétitions sportives suivantes, organisées sous l'égide de la FFvolley :

- *Championnats de France,*
- *Coupes de France,*
- *autres manifestations nationales de pratique du volley.*

La CFDO peut veiller à la bonne application de ces cahiers des charges – le cas échéant, une évaluation de l'organisation devra être effectuée - et accompagner en outre les organisateurs de ces mêmes compétitions afin de rationaliser et optimiser les moyens mis en œuvre, dans le cadre de la politique menée par la FFvolley ».

- Commission Mixte Centre de Formation des Clubs (CMCFC)
  - Modification du Règlement des commissions pour coller aux dispositions de la convention FFVOLLEY/LNV 2024-2029

Antoine DURAND, Directeur Exécutif de la FFvolley, prend la parole, résumé comme suit :

Il est proposé de calquer la composition et les missions dévolues à la CMCFC dans le règlement des commissions, comme suit :

« Présidée par un représentant de la FFVOLLEY, la Commission Mixte - Centre de Formation des Clubs (CMCFC) est constituée afin de mettre en œuvre la formation des jeunes joueur(se)s professionnels.

Composition

La CMCFC est composé de :

- *3 représentants du secteur fédéral désignés par la FFVOLLEY,*
- *3 représentants du secteur professionnel désignés par la LNV,*
- *1 représentant du syndicat des joueur(se)s professionnels,*
- *1 représentant du syndicat des entraîneurs professionnels,*
- *Le Directeur Technique National ou son représentant ayant voix consultative.*

La CMCFC se réunit a minima 4 fois par saison sportive

La CMCFC a pour mission :

- *Elaborer un règlement relatif à la formation des jeunes joueur(se)s professionnel(le)s et/ou de haut niveau ayant pour objet d'assurer ses règles de fonctionnement et les modalités pratiques d'application de la convention FFvolley/LNV en matière de formation ;*
- *D'établir un cahier des charges, et d'apporter des modifications à celui-ci ainsi proposer la réglementation relative aux centres de formation et aux joueurs intégrés dans un centre de formation ; notamment d'établir le montant des indemnités de formation et la procédure à respecter pour les solliciter ;*
- *De procéder à la classification des centres de formation selon les critères fixés dans le cahier des charges ;*
- *De donner un avis simple à l'attention du Directeur Technique National (ou son représentant) notamment sur les dossiers de demande d'agrément et les dossiers de demande de renouvellement de l'agrément ;*

- *Conformément à l'article L. 211-4 du code du sport, les centres de formation relevant des associations sportives et des sociétés qu'elles ont constituées sont agréés par le ministre des Sports sur proposition de la FFVOLLEY.*
- *L'instruction des dossiers de demande d'agrément des centres de formation relevant des clubs professionnels (associations ou sociétés sportives) est effectuée en commun par les PARTIES selon les modalités suivantes :*
- *L'instruction des demandes d'agrément relève de la compétence du Directeur Technique National ou de son représentant en collaboration avec la LNV selon les dispositions prévues par la règlementation relative aux centres de formation agréés.*
- *A l'issue de l'instruction, les dossiers sont soumis pour avis à la commission mixte FFVOLLEY/LNV.*
- *La proposition d'agrément au ministère des sports relève de la compétence de la FFVOLLEY. Toute proposition faite par la FFVOLLEY doit être accompagnée de l'instruction de la demande effectuée par la DTN et de l'avis de la Commission mixte FFVOLLEY/LNV.*
- *Une classification des centres de formation agréés doit être établie par la CMCFC FFVOLLEY/LNV selon des modalités à définir d'un commun accord entre les PARTIES.*

- *De donner un avis simple à l'attention du Directeur Technique National (ou son représentant) quant à l'élaboration du « Projet de performance fédéral » (PPF) institué par l'article R221-17 du code du sport ;*
- *d'interpréter les textes sur les CFC lorsque cela est nécessaire ;*
- *de proposer toutes modifications réglementaires à la CFSR et au Comité directeur de la LNV,*
- *de statuer sur les demandes de dérogation d'inscription, dans le respect des règlements de la FFvolley et de la LNV, après instruction du dossier par la DTN ;*
- *de délivrer les conventions d'accompagnement des CFC ».*

RESOLUTION : **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité toutes les modifications réglementaires susmentionnées du Règlement Général des commissions.**

Composition des commissions fédérales

- Commission Fédérale des Agents sportifs :

Eric TANGUY, Président de la FFvolley, prend la parole, et présente les propositions de composition de la commission considérée :

- Une personnalité qualifié choisie en raison de ses compétences en matière juridique : Anatole POIRAULT (*Titulaire*) – Monsieur Matthieu JAFFIOL (*Suppléant*)
- Une personnalité qualifiée choisie en raison de ses compétences dans le volley : Monsieur Gérard MABILLE (*Titulaire*) / Elsa FORNES (*Suppléante*) ;
- Un représentant de la ligue professionnelle créée par la FFvolley : Youri VERIERAS
- Une personnalité représentative des associations sportives, des sociétés sportives et organisateurs de manifestations sportives de volley : Monsieur Jean-Jacques SALLABERRY (*Suppléant*)

- Un agent sportif : Monsieur Dragan MILIC (titulaire) – Monsieur Clément LE CALOCH (suppléant)
- Un entraîneur de volley : Monsieur Frédéric HAVAS (*titulaire*)
- Un sportif de volley : Néant

Jean AZEMA précise le représentant de la LNV au sein de cette commission dont le nom n'avait pas été adressé en amont aux administrateurs : Youri VERIERAS.

RESOLUTION : **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité la composition de cette commission.**

- Commission Fédérale d'Appel d'Offres (CAO)

Eric TANGUY, Président de la FFvolley, prend la parole, et présente les propositions de composition de la commission considérée :

Pour rappel, la dernière réunion du Conseil d'Administration avait acté le principe suivant : le souhait des administrateurs de voir la composition de la CAO passer de 3 (Président, Secrétaire Général et Trésorier Général) à 5 membres.

Eric TANGUY n'y voyant aucun inconvénient, une réflexion sur les 2 membres supplémentaires a été menée, qui a débouché sur un appel à candidatures auprès de l'ensemble des administrateurs.

Deux candidatures ont été reçues, dont une d'un membre du Bureau Exécutif en la personne de Delphine VIALA.

Eric TANGUY ne souhaitant pas qu'un autre membre du Bureau Exécutif soit membre de cette CAO mais qu'on ouvre à un administrateur non-membre du Bureau Exécutif, il est proposé d'intégrer tout d'abord l'autre candidate, à savoir Christelle BELARBI, au sein de cette CAO.

RESOLUTION : **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité la composition de cette commission.**

- Commission Fédérale PSF :

Eric TANGUY, Président de la FFvolley, prend la parole, et présente les propositions de composition de la commission considérée :

- SAGOT Eric, Président
- TANGUY Eric, Président FFvolley
- PEYTAVIN Annie, Trésorière FFvolley
- FLORENT Sébastien, Secrétaire Général FFvolley
- DURAND Christophe, représentant CA
- LARZUL Jean-Louis, Président CS
- GUIGUET Axelle, DTN
- TOSI Jean-Pierre, Représentant LRvolley métropolitaines
- ANATOLE Marc-Olivier, Représentant LRvolley Outre-Mer
- FRELAT Véronique, Représentant CDvolley
- MARAZZI Stéphane, Représentant CDvolley
- IDOINE Stéphane, Représentant GSA
- CASTOR Florian, Représentant GSA

RESOLUTION : **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité la composition de cette commission.**

- Commission Fédérale Outdoor :

Eric TANGUY, Président de la FFvolley, prend la parole, et présente les propositions de composition de la commission considérée :

- « Sportive Beach-Volley » : Karim LEVY, Camille CLAVREUL, Marc-Olivier ANATOLE
- Développement de la pratique : Sébastien GONCALVES-MARTINS (Président CFDéveloppement), Morgane DE THY (CFArbitrage), Olivier LEGRAND (Volley Assis), Gerard MABILLE (CFSR), Christelle BELARBI, Aline GEMISE-FAREAU

A cet égard, Jean-Louis LARZUL précise qu'Aline GEMISE-FAREAU n'est pas nommée en tant que membre du Conseil de Surveillance, et donc qu'il y a la possibilité de concerter Patricia MAZZOLA du CS, notamment sur le dossier du beach-volley.

RESOLUTION : **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité la composition de cette commission.**

- Commission Fédérale de Discipline :

Eric TANGUY, Président de la FFvolley, prend la parole, et présente les propositions de composition de la commission considérée :

- Céline MAURO (juriste à l'AFLD)

RESOLUTION : **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité la composition de cette commission.**

- Commission des Mixte Centre de Formation des Clubs

Eric TANGUY, Président de la FFvolley, prend la parole, et présente les propositions de composition de la commission considérée :

- 3 représentants du secteur fédéral désignés par la FFVOLLEY : Marie ROSCOUET, Gérard MABILLE et Julien BLAISE
- 3 représentants du secteur professionnel désignés par la LNV - pour information : BELY, FANTINEL et HALLE,
- 1 représentant du syndicat des joueur(se)s professionnels (contacté),
- 1 représentant du syndicat des entraîneurs professionnels (contacté),
- Le Président de la commission médicale de la FFVOLLEY : Richard GOUX
- Le président de la commission médicale de la LNV (LNV) : Paul MURACCIOLE
- Le Directeur Technique National ou son représentant ayant voix consultative

Antoine DURAND précise que cette CMCFC sera opérationnellement animée par le service juridique de la FFvolley.

Jean AZEMA en profite pour informer les administrateurs de la FFvolley que le médecin LNV nommé au sein de la commission médicale de la FFvolley serait Jean-Luc GOUIN.

RESOLUTION : **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité la composition de cette commission.**

- Commission Fédérale Sportive :

Eric TANGUY, Président de la FFvolley, prend la parole, et présente les propositions de composition de la commission considérée :

- Théo DE BARD – Entraineur AS Illacaise VB

RESOLUTION : **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité la composition de cette commission.**

Composition Groupe de Travail fédéraux

- GT Transition numérique & Intelligence Artificielle (cf. 2.a. Présentation) :

Eric TANGUY, Président de la FFvolley, prend la parole, et présente les propositions de composition du GT considéré :

- Vincent VAURETTE, Président
- Pauline BIDAULT
- Grégory LECONTE
- Esteban NEUVY
- Thierry BOLOMEY
- Patrick NOVAIS

Antoine DURAND précise que ce GT sera amené à être complété en fonction des projets menés. A cet égard, Stéphane JUAN est remplacé dans le projet FDME par Pierrick LE BALCH.

RESOLUTION : **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité la composition de ce GT.**

- GT Formation & Emploi :

Eric TANGUY, Président de la FFvolley, prend la parole, et présente les propositions de composition du GT considéré :

- Jean-Pierre TOSI, Président
- Eric SAGOT
- Nicolas SAUERBREY
- Viviane LE THOMAS
- Yann LERAY
- Stefan VANDERBEEKEN

Stefan VANDERBEEKEN fait part de son souhait de voir l'arbitrage représenté au sein de ce GT Formation & Emploi, d'où l'ajout de son nom dans la composition *infra* proposée aux administrateurs.

RESOLUTION : **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité la composition de ce GT.**

Projet d'organigramme (cf. triptyque Elus/Salariés/DTN)

Antoine DURAND, Directeur Exécutif de la FFvolley, présente le projet d'organigramme, qui n'appelle pas d'observations.

Ressources Humaines : point de situation

Antoine DURAND, Directeur Exécutif de la FFvolley, présente le point de situation RH qui n'appelle pas d'observations.

- Promotion de Caroline THOMAS en tant que Directrice Communication/Marketing
- Recrutement Yann LERAY, Responsable Administratif de l'Institut de Formation
- Passage en CDI Lucie DORLEANS, juriste
- Recrutement en cours :
  - 2 stagiaires au service Evènementiel
  - 1 chargé de communication

6. SPORTIF/STATUTS & REGLEMENTS

- Process Wildcards Ligue B Masculine

Eric TANGUY, Président de la FFvolley, prend la parole, et présente la proposition de procédure convenue avec les services de la LNV pour la mise en place d'un dispositif de Wildcards pour une accession en Ligue B Masculine pour la saison 2025/2026, résumé comme suit :

- Appel à candidatures auprès des clubs du championnat Elite Masculine qualifiés en Play-Offs dans les meilleurs délais
- 15 avril : dépôt des dossiers auprès de la CACCP

Jean AZEMA fait part de l'opportunité de ce calendrier accéléré.

Eric TANGUY précise que cela permet de ne pas être dans la précipitation comme il y a deux saisons et de bien accompagner ces clubs accédant aux championnats professionnels.

RESOLUTION : **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité ce process spécifique.**

- Attributions des organisations des volleyades et de la Coupe de France M11 (saisons 2027 à 2029)

Michel COZZI, Président de la CF Sportive, prend la parole, et présente la proposition d'attribution des organisations des volleyades et la coupe de France M11 (saison 2027 à 2029).

Un rappel est effectué sur le calcul du nombre d'équipes de LRvolley par rapport au nombre de licenciés.

Un débat s'instaure quant à la pérennité financière de l'organisation des volleyades.

RESOLUTION : **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité ces attributions.**

- Information : TCQE U16 M & F attribués à la France

Antoine DURAND, Directeur Exécutif de la FFvolley, informe les administrateurs de l'attribution de deux TQCE U16 à la France :

- Le TQCE U16 F sera organisé à TERVILLE le week-end des 26/27 avril 2025
- Le TQCE U16 M sera organisé à AVIGNON le week-end des 26/27 avril 2025

Eric TANGUY précise pour rappel que la prochaine réunion du Conseil d'Administration à l'origine prévue ce week-end-là a été avancée au 12 avril car trois organisations phares sont gérées par la FFvolley et son réseau fédéral ce week-end-là, avec les volleyades en Ile-de-France.

- Approbation du RPE Coupe de France Volley Assis 2024/2025

RESOLUTION : **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité ce RPE.**

7. COMMUNICATION/MARKETING

Eric TANGUY, Président de la FFvolley, présente un point d'information sur l'avancement des négociations relatives aux partenariats fédéraux, résumé comme suit :

- Signature actée pour 4 ans avec la MAIF la semaine dernière : la FFvolley est la seule fédération à avoir resigné pour une durée aussi longue; il s'agit d'une grosse marque de confiance du Président. Le montant substantiel total de 2.234k€ sur la durée contractuelle représentant le plus gros contrat de l'histoire de notre fédération.
- Deuxième contrat signé avec Herbalife qui repart en tant que fournisseur officiel pour 3 ans sur un montant inférieur aux années précédentes (ils quittent le sponsoring « maillot ») : 90k € annuels de cash et 60k € d'échange marchandises pour une visibilité sur le tour de terrain de nos matchs et autres supports ;
- Contrat de deux ans signé avec MIKASA en tant que fournisseur officiel
- Validation d'un partenariat en cours avec le Crédit Mutuel sur 4 ans pour la visibilité « short »
- Validation d'un partenariat en cours avec BETCLIC sur 4 ans pour la visibilité « épaules »
- Validation d'un partenariat en cours avec ACCURACY
- Validation d'un partenariat en cours avec LOHMANN & RAUCHER

- Appel d'offre EQUIPEMENTIER

Antoine DURAND, Directeur Exécutif de la FFvolley, présente le process d'appel d'offres qui a été mis en œuvre et qui a débouché sur les offres faites par ELDERA et ERREA, transmises en toute transparence aux administrateurs fédéraux.

RESOLUTION : **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité l'attribution de cet appel d'offres à ERREA.**

8. POINTS DIVERS

- Organisation des finales de Coupe de France professionnelle à l'Adidas Arena le dernier week-end de mars en 2026 et 2027

Eric TANGUY, Président de la FFvolley, rappelle le chiffrage de la note de faisabilité transmise par le service Evènementiel, comme suit :

« Contexte :

Poursuite de la valorisation des organisations fédérales en particulier les finales de la Coupe de France de Volley-ball Pro.

Dans ce sens, deux besoins :
- Nécessité de changer de dimension de salle pour une meilleure exposition et une attractivité renforcée.
- Maintenir une date identique les trois prochaines saisons

Objectif : tenir les organisations dans des salles de minimum 6000 places.
Prise de contact avec la sté Paris Entrainement Company qui gère l'Accor Aréna et l'Adidas Paris

Opportunité :
L'Accor Aréna n'est pas disponible sur 2026, mais il y a une possibilité de challenger une option sur l'Adidas Aréna. Challenger veut dire qu'à la période souhaitée, il y a déjà une pré-réservation proposée pour un autre projet mais à date non confirmée. Il est possible de demander à l'Adidas Aréna que notre proposition de réservation passe prioritaire. Pour ce faire, L'Adidas Aréna Challenge le porteur de projet concurrentiel et lui demande de valider son option prioritaire sous 3 jours, à défaut, l'option prioritaire est libérée, et le challenger peut réserver la salle.

Propositions :
Pouvoir challenger l'option pour 2026 et 2027 à l'Adidas Aréna, salle de 8 000 places en configuration VB.

Conditions :
Les salles parisiennes offrent la meilleure visibilité médiatique et une attractivité renforcée auprès des partenaires et des offres d'hospitalités très qualitatives.
Le pendant reste leur coût d'exploitation de ces structures. Tenue par des stés privées, le locatif est très élevé, elles retiennent des pourcentages sur la billetterie, imposent certains prestataires, ce qui signifie que mécaniquement le prix des billets seront plus chers pour assurer l'équilibre financier.
Une première estimation des couts d'organisation pour les deux rencontres avoisine les 290K€.
Les recettes de billetteries, avec un remplissage moyen de 75% (6000 places) par rencontre avec un billet moyen de 25€, sont estimées à 300K€ hors hospitalités.

Il y a donc une prise de risque, mais limitée, eut égard au travail à poursuivre sur la valorisation des partenaires et le développement des hospitalités et la possibilité de solde out de la billetterie avec un lancement précoce de la communication ».

Jean AZEMA indique que le Bureau de la LNV a validé le principe de ces dates prévisionnelles, afin de l'intégrer dans son calendrier sportif pour 2026 et 2027.

Eric TANGUY indique que la note d'opportunité susmentionné et la proposition tarifaire seront adressées aux administrateurs en même temps que le projet de procès-verbal de la présente réunion.

RESOLUTION : **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité la pose d'option en faveur de l'organisation des finales de Coupe de France professionnelle le dernier week-end de mars 2026 et 2027 à l'Adidas Arena, et les risques financiers y afférents.**

- Organisation d'un tour de Volleyball Nations League Masculine en 2026 et 2027

Eric TANGUY, Président de la FFvolley, rappelle le chiffrage de la note de faisabilité transmise par le service Evènementiel, comme suit :

« Contexte :

L'Equipe de France Masculine, double Championne Olympique manque d'exposition sur le territoire national, le calendrier international limitant les possibilités d'organisations de compétitions amicales et aucunes organisations continentales (EUROVOLLEY) ne sont disponibles sur cette Olympiade.

Depuis notre premier titre Olympique en 2021 à Tokyo, notre Equipe de France n'a disputé sur le territoire national qu'une seule compétition officielle, la VNL 2023 à Orléans.

Cela est dommageable, tant pour la valorisation de notre équipe nationale auprès de nos licenciés que de nos partenaires.

Pour nos licenciés, car la possibilité de voir jouer sur notre territoire les joueurs de l'EDF, qui n'évoluent pas pour la majorité dans le championnat national, est un facteur d'attachement et de fidélisation auprès de notre Fédération et de ses valeurs.

Pour nos partenaires, principalement des sociétés opérant uniquement sur le marché national, et qui manquent d'expositions sur notre territoire faute d'organisations médiatiquement relayées.

A la suite des JO, il est nécessaire de maintenir la dynamique évènementielle dans des salles d'envergure d'autant que l'image qualitative de nos organisations de Volley est reconnue comme un des meilleurs spectacles sportifs.

Tous les produits d'organisations de compétitions internationales sont onéreux, Championnat du Monde, Championnat d'Europe ont des droits d'organisations de plusieurs millions d'euros et sont déjà attribués sur l'Olympiade.

La VNL est la compétition clé du classement mondial, classement qui détermine les participations aux phases finales de grandes compétitions internationales et qui est déterminant pour la participation aux JO de Los Angeles en 2028.

La VNL, par son dimensionnement sportif et organisationnel, peut être identifier comme un grand évènement sportif international.

Ses droits d'organisation pour une phase de poule restent accessibles.

En 2023, la France a déjà accueilli un tour de la VNL sur Orléans, organisation considérée par la FIVB comme l'une des meilleures productions de cette année.

Opportunité :

Faute de pouvoir organiser un Championnat d'Europe ou du Monde, la VNL reste le produit Évènementiel le plus abordable dans la catégorie des grands évènements internationaux avec un impact médiatique bien au-delà des simples matchs de préparation.

Ce positionnement permet d'ouvrir encore certains soutiens financiers institutionnels à des niveaux satisfaisants, en particulier en province. À Paris, la situation est moins favorable en termes de soutien institutionnel, à l'exception peut-être du Grand Paris.

Volleyball Word, sté gérante de la VNL, a fait évoluer le cahier des charges de l'organisation d'un tour de poule de la compétition qui diffère peu de l'ancienne formule, ce qui permet d'avoir une évaluation des risques maîtrisée.

Proposition :

Si l'équilibre financier est compliqué à atteindre sur ce type d'organisation, l'enjeu d'exposition de notre équipe nationale masculine sur la nouvelle olympiade demande de pouvoir investir de façon maitriser sur son image, la VNL étant le produit le plus accessible, proposer une candidature de la FFvolley pour l'organisation en France des éditions 26 et 27 d'une poule masculine de la VNL.

Conditions :

L'évolution du cahier des charges présenté par Volleyball World comme plus attractif est à double tranchant, car si effectivement il y a un allégement de certains postes avec le fait qu'il y ait une journée de moins de compétitions, 6 équipes au lieu de 8 par poule, cela est pondéré une augmentation des droits d'entrée, la mise en place une fan zone obligatoire, et un nombre de match en moins en billetterie.

Selon les territoires, leurs contraintes et leurs attractivités, l'approche budgétaire peut variée, deux hypothèses de charges et produits sont proposées ».

Eric TANGUY indique que la note d'opportunité susmentionné sera adressée aux administrateurs en même temps que le projet de procès-verbal de la présente réunion.

RESOLUTION : **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité l'organisation d'un tour de VNL Masculine en 2026 et 2027 et les risques financiers y afférents.**

- Organisation de l'Assemblée Générale de la CEV à Paris les 7 & 8 novembre 2025

Eric TANGUY prend la parole et procède à la présentation de sa proposition et le chiffrage financier d'une telle organisation (cf. annexe), comme suit :

Plus précisément, l'AG de la CEV sera organisée au Novotel TOUR EIFFEL aux dates susmentionnées, avec le concours de Spartner.

En tout état de cause, la proposition à approuver ce jour est d'investir 70k € en fonds propres de la FFvolley dans cette organisation de « soft power », auxquels il faudra certainement ajouter 20k € de dîner de gala offert par la FFvolley, étant précisé qu'il s'agit de montants de risque maximum car des négociations restent à mener.

RESOLUTION : **Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité l'organisation de l'Assemblée Générale de la CEV.**

****

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13 heures le 1er mars 2025.

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal signé par le Président et le Secrétaire Général de la FFvolley.

Le Président
Éric TANGUY

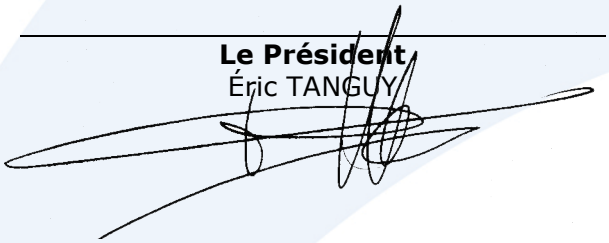
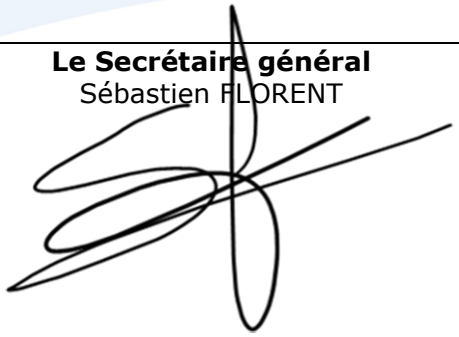
Le Secrétaire général
Sébastien FLORENT